

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

DECISION MUNICIPALE N° 2024/03/01

Le Maire de Merville,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 ;

Vu, la délibération n°2020-019 du Conseil Municipal de Merville en date du 25 mai 2020, portant délégations accordées au Maire et notamment l'alinéa 10 portant autorisation conférée à Madame le Maire de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

CONSIDERANT l'obsolescence du véhicule de type Citroën XSARA immatriculé 7137 ZW 31 appartenant à la commune de Merville et utilisé par le service affaires scolaires ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de se séparer de ce véhicule qui n'est plus utilisé ;

CONSIDERANT que ce véhicule a satisfait aux obligations réglementaires liées au contrôle technique ;

CONSIDERANT l'intérêt manifesté par Monsieur BOSSOT Alexis domicilié 6 ZA Les Palanques 82 170 BESSENS pour le rachat de ce véhicule Citroën ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Le véhicule de marque Citroën de type XSARA immatriculé 7137 ZW 31 appartenant à la commune de Merville est vendu au profit de Monsieur BOSSOT Alexis.

Article 2 :

Pour que la vente soit effective et définitive, Monsieur BOSSOT Alexis devra s'acquitter de la somme de 200 €.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Madame la trésorière du service de gestion comptable de Grenade sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de l'arrondissement de Toulouse (31).

Fait à Merville, le 1^{er} mars 2024,

Affiché le : 01/03/2024

